

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
EDUC-1 -
Convention
Territoriale Globale
avec la CAF

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Christine PIQUET (pouvoir à Evelyne VOLAN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Noël DUPONT est nommé secrétaire de séance.

Mme Evelyne VOLAN, rapporteur, expose au Conseil municipal, que la collaboration étroite entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain et la Commune d'Oyonnax englobe l'ensemble de leurs domaines d'intervention, centrés sur les politiques familiales et sociales autour d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG, proposée par la branche famille de la CAF, est un accord-cadre dont l'objectif est de mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits familiaux. Elle constitue une démarche stratégique et partenariale visant à élaborer un projet territorial pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que pour la mise en œuvre d'actions bénéfiques pour l'ensemble des habitants. Elle permet d'attribuer des financements bonifiés aux gestionnaires en tenant compte des compétences des Collectivités concernées et financer le poste de coopération.

La CTG locale comprend les Communes d'Oyonnax, de Bellignat et d'Arbent et englobe les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

La CTG repose sur un diagnostic partagé, élaboré par les Communes et la CAF, et définit les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Objet :
EDUC-1 -
Convention
Territoriale Globale
avec la CAF

Les enjeux et les orientations stratégiques retenus au regard des besoins du territoire sont les suivants :

- Le maintien des services aux familles, le développement de la qualité d'accueil et la veille sur l'évolution des besoins de chaque commune,
- La rationalisation des actions et des moyens à poursuivre et favoriser l'accessibilité pour tous (dont les actions inclusives),
- La coordination avec les dispositifs existants à renforcer,
- Le développement des dynamiques partenariales et le travail avec les différents services communaux et acteurs locaux,
- La communication en direction des familles sur les services existants.

La CTG se décline administrativement par une convention type, un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et des fiches actions.

La CTG est conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre tout ce qui découle de la Convention Territoriale Globale.

Fait à Oyonnax, le 8 décembre 2025

Secrétaire de séance,



Noël DUPONT

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **09 DEC. 2025**
- par sa publication le **09 DEC. 2025**

Le Maire

